

Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 05-2019 concernant le remplacement du véhicule utilitaire « SCAM » du service des forêts.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La Commission ad hoc de St-Légier-La Chiésaz, composée de Mme. Tommasina Maurer confirmée présidente, M. Guy Marti confirmé rapporteur, membres Mme Marie-France Vouilloz Burnier, MM Philippe Rickenbacher, Pierre-Alain Besson s'est réunie le mardi 19 février, à 19h00 à la maison de commune.

Mme Antoinette Siffert Municipale déléguée et M. Alex Combernoux chef de service des forêts ont participé à la première partie de la séance.

En complément du préavis, il nous a été informé que les frais importants pour la remise en état du véhicule actuel pour l'expertise qui devrait intervenir cette année seraient essentiellement des travaux de carrosserie et que la reprise du SCAM actuel est de CHF 2'800.00.

Qu'au vu de la spécificité du vhc nécessaire pour son exploitation au sein du service des forêts, les garages de notre village ne sont pas en mesure de le proposer.

Ce véhicule fonctionnera au diesel avec filtre à particules d'un poids utile de 3.5 tonnes vitesse limitée à 45 km/h pouvant être conduit sans permis poids lourd, il répond à la norme Euro 6 HD que son émission est de 223 g/km de CO2 pour une consommation de 8.5 l/100km.

Que ce nouveau véhicule est du même type que celui du service des forêts de la commune de Blonay. Qu'il sera essentiellement employé pour la livraison du bois de feu et des copeaux et qu'au vu de son tonnage supérieur à l'actuel il permettra de rationaliser les livraisons.

Que le délai de livraison après commande effectuée est de 14 semaines et qu'une garantie sur la rouille sera de 6 ans et pour le reste de 24 mois ou de 200'000 KM.

Il sera également effectué la demande d'exonération de taxes sur les véhicules d'utilité publique pour ce nouveau véhicule.

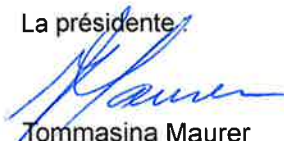
Conclusions :

En conclusion et sous réserve des conclusions de la commission des finances, c'est à l'unanimité que la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- Autoriser la municipalité à acquérir un véhicule utilitaire IVECO modèle 55S18H WX-C5CS ainsi que ses accessoires, selon le descriptif (cahier des charges) mentionné dans le préavis
- Accorder la dépense nécessaire de CHF 127'366.00
- Prélever ce montant sur la trésorerie ordinaire
- Imputer cette dépense sur l'exercice courant

Pour la Commission ad hoc:

La présidente



Tommasina Maurer

Le rapporteur



Guy Marti